



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 16 août 2018.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Poinson les Nogent

La préfecture de la Haute-Marne informe de la parution au Journal Officiel du 15 août 2018 de l'arrêté interministériel, daté du 23 juillet 2018, portant **constatation de l'état de catastrophe naturelle** au titre des inondations et coulées de boue du 12 juin 2018, pour la commune de **POINSON les NOGENT**.

Les habitants de cette commune sinistrée disposent d'un délai de **10 jours** à compter du 15 août 2018 pour déclarer, si elles ne l'ont pas déjà fait, auprès de leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55